

## Annexe

### **Compétences de la Communauté de Communes du Chemin des Dames Au 01/01/2017**

#### **COMPETENCES OBLIGATOIRES**

##### **Aménagement de l'espace**

- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

##### **Développement économique**

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L.4251-17 ;
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme.

##### **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

##### **Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.**

#### **COMPETENCES OPTIONNELLES**

##### **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie**

- Actions de sensibilisation et de mise en valeur de l'environnement et des zones protégées.
- Elaboration, gestion et animation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux Aisne Vesles Suipe.
- Création, co-gestion et co-animation d'une Réserve Naturelle Régionale

##### **Politique du logement et cadre de vie**

- Participation à l'amélioration de l'habitat
- Elaboration, suivi et animation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Gestion de logements mis à disposition par les communes par le biais de baux à réhabilitation.

#### **Actions sociales d'intérêt communautaire**

- Politique Enfance-jeunesse (0-17 ans) :
  - Gestion et animation d'un Relais d'Assistants Maternels
  - Gestion et animation d'un centre de loisirs sans hébergement
  - Elaboration et mise en œuvre d'actions à vocation intercommunale à destination des 12-17 ans.
- Création et gestion de chantier d'insertion intercommunal

### **COMPETENCES FACULTATIVES**

#### **Chemins :**

- participation à l'entretien des chemins communaux
- entretien des chemins de randonnée valorisés au titre de la politique départementale de randonnée à l'exclusion des chemins de grande randonnée

#### **Organisation de manifestations culturelles, festives et sportives à caractère communautaire**

Elaboration et mise en œuvre de projets culturels et artistiques à vocation intercommunale sur les temps scolaires.

Mise en place d'une politique d'aide aux personnes suivant des formations en vue de l'obtention du « Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et du « Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur ».

#### **Tourisme**

- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions de développement touristique
- Participation à la réhabilitation du patrimoine rural à vocation touristique, à l'exception des églises
- Développement de l'accueil des camping-cars : création, aménagement et gestion d'aires de stationnement et de service
- Soutien et appui aux communes dans leurs actions de valorisation et d'embellissement floral
- Création de structures d'accueil touristique
- Création, animation et valorisation des chemins de randonnées à l'exclusion des chemins de grande randonnée
- Création et mise à jour de supports de communication : dépliants, cartes, guides, site internet...
- Mise en place d'une signalétique touristique sur le territoire

Construction, grosses réparations à l'exclusion de l'entretien courant de bâtiments (locaux techniques et habitations) destinés à être loués à la gendarmerie

Gestion d'une école de musique

Développement des services de proximité : plate-forme informatique

**Réseaux et services locaux de communications électroniques :**

Dans le cadre des dispositions de l'article L1425-1 du code général des collectivités territoriales, la communauté de communes exerce sur son territoire la compétence relative aux réseaux et services locaux de communications électroniques comprenant notamment :

- La construction d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition de droits d'usage à des fins d'établir et d'exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,
- L'acquisition des infrastructures ou réseaux de communications électroniques existants,
- La mise des infrastructures ou réseaux à la disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants,
- L'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques.

**Service public d'assainissement non collectif (SPANC) :**

- Contrôle des installations
- Réhabilitation et animation

VU POUR ETRE ANNEXE  
A MON ARRETE DU 25 SEP. 2017

*N. Basselier*  
Le Préfet de l'Aisne.  
Nicolas BASSELIER